

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: Organisation du Festival des Associations

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la Demande de Madame PAJE Claude

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du Festival des Associations, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur le Champs de Mars.

**Le 2 juillet 2022  
07 heures à 17 heures**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, ainsi que le permissionnaire, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Madame Claude PAJE



ARBOIS, le 31 mai 2022  
Mme La Maire,

Valérie DEPIERRE